Le préjudice certain

Par **Mia2**, le **25/02/2015** à **21:57**

Bonsoir tout le monde :)

J'aurais besoin d'éclaircissements sur certains points de mon cours de droit des obligations, concernant la perte de chance.

Voilà, dans mon cours, il est question de rapports entre la perte de chance et la nécessité du lien de causalité. De quoi parle-ton ?

Et aussi, j'ai noté que "la perte de chance est une forme de préjudice qu'il faut distinguer du préjudice final". Quelqu'un peut-il m'expliquer ?

Merci et bonne soirée à tous !

Par **marianne76**, le **26/02/2015** à **00:20**

Bonsoir, La perte de chance permet justement de pallier l'absence du lien de causalité. Je vous donne un exemple, une maladie décelée tardivement et la personne décède , impossible de démontrer que sans ce diagnostic tardif la personne aurait guéri donc pas de lien de causalité établi. En revanche on peut dire qu'elle a perdu une chance certaine de guérison. On indemnise cette perte de chance, l'indemnisation ne pouvant alors être que partielle.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés